

Communiqué de presse

Ukraine : rencontre en ligne avec les personnes et familles d'accueil

Le 30 mai, les responsables du département de l'emploi et de la cohésion sociale (DECS), accompagnés de tous les services cantonaux en charge de la gestion de la crise, ont rencontré, en visio-conférence, les personnes et familles qui accueillent des réfugié-e-s en provenance d'Ukraine. Ils ont eu l'occasion non seulement de leur réitérer les remerciements du Conseil d'État pour leur engagement et leur ouverture, mais également de répondre à leurs questions. Cette séance a aussi permis d'informer des partenariats conclus avec la Plateforme précarité, d'une part, et avec la Croix-Rouge neuchâteloise, d'autre part.

Une centaine de personnes et de familles d'accueil ont répondu à l'invitation pour échanger au sujet de l'accueil des réfugié-e-s ukrainiens. Florence Nater, cheffe du département de l'emploi et de la cohésion sociale, était accompagnée à cette occasion par les représentant-e-s de l'état-major cantonal de conduite ORCCAN, du service des migrations, du service de la santé publique, du service de l'enseignement obligatoire, du service des formations postobligatoires, du service de la cohésion multiculturelle et du service de l'emploi. Cette rencontre a été l'occasion de réitérer les remerciements du Conseil d'État aux familles d'accueil avec hébergement (fah) pour l'ouverture et la solidarité dont elles ont fait preuve dès le déclenchement de la guerre en Ukraine. Elle a également permis de répondre aux questions et de prendre note de toutes les remarques et suggestions.

Soutien aux accueillant-e-s et coordination des initiatives de la société civile

La rencontre a également été l'occasion pour la cheffe du DECS d'informer les participant-e-s des deux partenariats récemment conclus par l'État, le premier avec la Plateforme Précarité (www.ensemble-ne.ch), le second avec la Croix-Rouge neuchâteloise.

Le mandat confié à la Plateforme Précarité vise à coordonner et à diffuser les actions citoyennes en faveur de la population ukrainienne dans le canton de Neuchâtel. Plus précisément, le mandat prévoit :

- Le regroupement et la diffusion des prestations recherchées (besoins) et des prestations disponibles (offres) en complément de ce qui est proposé par les services de l'État aux personnes logées dans les structures d'hébergement collectif (premier accueil) ou en appartements (second accueil);
- La mise en lien des partenaires porteurs de projets ou d'actions en faveur de la population ukrainienne dans le canton de Neuchâtel.

Le mandat confié à la Croix-Rouge neuchâteloise vise à soutenir les personnes et familles d'accueil. Il a notamment pour objectif de leur venir en appui, par des conseils et des médiations.

Fin de la gratuité des transports publics le 1^{er} juin

Lors de cette rencontre en ligne, les autorités cantonales ont rappelé la fin de la gratuité des transports publics. Du 1^{er} mars au 31 mai 2022, les personnes ayant fui la guerre en Ukraine et ayant demandé ou obtenu le statut de protection «S » ont en effet pu emprunter gratuitement les transports publics suisses (<https://www.allianceswisspass.ch/fr/tarifs/Usagers-TP/refugiés-ukraine>).

Depuis, la Confédération et les cantons ont mis en place les processus d'enregistrement et d'accompagnement des personnes fuyant l'Ukraine. C'est pourquoi l'Alliance SwissPass, organisation de la branche des transports publics suisses, a décidé en concertation avec le Secrétariat d'État aux migrations (SEM) de ne pas prolonger cette offre et de revenir à la réglementation ordinaire à compter du 1^{er} juin 2022.

Les personnes bénéficiaires du statut de protection « S » attribuées au canton de Neuchâtel devront, dès le 1^{er} juin, faire l'acquisition d'un titre de transport pour leurs déplacements. Comme pour les personnes en procédure d'asile ou ayant obtenu un statut de protection, l'indemnité y relative est incluse dans le montant de l'aide matérielle octroyée mensuellement. Pour certains déplacements en transport public (par exemple, visite médicale), les personnes concernées peuvent obtenir une indemnité spécifique auprès de l'office social de l'asile.

Les discussions du 30 mai ont confirmé l'importance du dialogue des autorités avec les personnes et familles d'accueil, avec bénéfice réciproque.

Contacts :

Florence Nater, cheffe du Département de l'emploi et de la cohésion sociale, tél. 032 889 68 00
Serge Gamma, chef du service des migrations, tél. 032 889 98 00

Neuchâtel, le 31 mai 2022